

**Département du Morbihan**  
**Commune du HEZO**  
**56450**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 08/10/2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14      Présents : 11      Votants : 12

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Pascale MEYER, Isabelle COMTE, Benoît ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

**Absents excusés** : Fabien PLAUD, Ehouarn DE BONVILLER et Gaëlle PALMADE

**Pouvoir** : Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elsa MILVOY

**Secrétaire de séance** : Elsa MILVOY

**N°29/2020 – Dissolution du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys et conditions de sa liquidation**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1 et L.5212-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1953 modifié autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération approuvant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys au 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissous à la demande de la majorité des conseils municipaux intéressés ;

Considérant que la dissolution du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys a été approuvée par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

Vu la délibération n°2019/34 du comité syndical du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys en date du 8 octobre 2019 approuvant le projet de convention de liquidation du syndicat ;

Vu la délibération n°37/2019 du conseil municipal du Hézo en date du 16 décembre 2019 approuvant le projet de convention de liquidation du SIAEP de de la Presqu'île de Rhuys ;

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 12 voix pour :**

- D'approuver les conditions de la liquidation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys telles que définies dans la convention de liquidation annexée à cette délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

 Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Guy DERBOIS**